1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

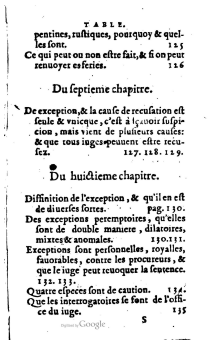

TABLE.

pentines, rustiques, pourquoy & quelles sont. 125
Ce qui peut ou non estre fait, & si on peut renuoyer es feries. 126

Du septieme chapitre.

De exception, & la cause de recusation est seule & vnique, c'est à sçauoir suspicion, mais vient de plusieurs causes: & que tous iuges peuuent estre recusez. 127. 128. 129.

Du huictieme chapitre.

Diffinition de l'exception, & qu'il en est de diuerses sortes. pag. 130.
Des exceptions peremptoires, qu'elles sont de double maniere, dilatoires, mixtes & anomales. 130. 131.
Exceptions sont personnelles, royalles, fauorables, contre les procureurs, & que le iuge peut reuoquer la sentence. 132. 133.
Quatre especes sont de caution. 134.
Que les interrogatoires se font de l'office du iuge. 135

S

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon
LangueFrançais
SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008
Format (largeur x format)16°
CouvertureLyon
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon_Page_272.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.36 Mo
Dimensions : 1756 x 2598 px
Fichier créé par Sylvie GiraudFichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/166018